

ANNEXE B

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

**PARTIE I**

CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

*Langues officielles du Canada*

*Documents parlementaires*

- 18 (1) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

*Documents de la Législature du Nouveau-Brunswick*

- (2) Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.